

pour la plupart, sont des universitaires. L'ancien combattant et le personnel à demeure du ministère y trouvent leur profit. L'ancien combattant est assuré d'un diagnostic et d'un traitement fondés sur les méthodes les plus récentes et l'interne bénéficie de relations étroites avec les maîtres de la profession.

Des centres spéciaux pour le traitement de maladies comme l'arthrite, la paralysie et la tuberculose ont été établis dans plusieurs grands hôpitaux du ministère et des recherches cliniques s'effectuent en même temps que les traitements. Dans les endroits où n'existe pas d'hôpital du ministère, les anciens combattants souffrant d'invalidité à la suite de leur service et les autres anciens combattants, en cas de besoin, peuvent bénéficier encore de soins médicaux par l'entremise de leur médecin.

Le 31 mars 1949, des travaux de médecine sociale se poursuivaient dans 11 hôpitaux généraux du ministère afin d'aider au règlement de problèmes sociaux et émotifs qui nuisent à la santé des patients.

Sous-section 2.—Facilités de traitement

Le 31 décembre 1949, le ministère a à sa disposition 10,239 lits dans 31 institutions, dont treize hôpitaux de traitement général, sept centres de santé et de thérapeutique professionnelle pour convalescents, trois institutions spéciales et huit foyers de vétérans.

Le programme de construction du ministère se poursuit et tous les lits des nouveaux aménagements ne serviront qu'à en remplacer d'autres.

La statistique des services de traitement figure au chapitre de la santé et du bien-être publics, pp. 272-275 du présent volume.

Sous-section 3.—Services dentaires

Un bref historique des services dentaires depuis leur création en 1919 a paru dans les éditions de 1946 et 1947 de *l'Annuaire*, aux pp. 1092-1094 et 1192-1193, respectivement.

Au cours de l'année financière 1948-1949, le nombre de traitements dentaires et le nombre de patients traités accusent une diminution sur l'année précédente. Le travail des cliniques du ministère n'a pas diminué, mais les cas confiés aux dentistes privés ont diminué. Durant l'année, le nombre de cliniques du ministère a été réduit de 31 à 25. Les demandes de traitement après le licenciement, qui au 31 mars 1948 atteignaient 662,481, ne s'élèvent qu'à 933 en l'année terminée le 31 mars 1949.

<i>Année terminée le 31 mars</i>	<i>Traitements</i>	<i>Personnes (soins terminés)</i>
	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>
1940.....	121,604	9,587
1941.....	99,590	8,020
1942.....	73,113	7,380
1943.....	102,554	10,817
1944.....	66,562	11,841
1945.....	249,170	23,672
1946.....	509,703	56,416
1947.....	2,700,052	284,216
1948.....	1,191,218	160,313
1949.....	218,173	35,951